



**MAIRIE D'ARFONS**  
5, RUE DE LA MAIRIE  
81110 ARFONS

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**réuni le 21 Janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Arfons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PINEL, Maire.

Présents : Mme ROUANET Bernadette – Mrs AZAÏS Gérard, DUBOIS Baptiste, COUZINIÉ Philippe, GASTOU Jérôme, GAYDA Jacques, PINEL Gérard, PORTES Pierre,

Absent excusé : Mr BARRAILLÉ Dimitri : procuration à Mr COUZINIÉ Philippe

A été nommé secrétaire : Mr PORTES Pierre.

### **APPROBATION DE LA SIGNATURE DE LA PROMESSE DE CONVENTION DE SERVITUDE DU DOMAINE PRIVE ET/OU DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AFFERENT AU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE D'ARFONS.**

Monsieur AZAIS demande la différence entre domaine public et privé.

Monsieur PORTES répond que les biens du domaine public sont ceux qui appartiennent à la commune et qui sont affectés soit à l'usage direct du public, soit à un service public la mairie, l'école, le stade municipal, la voirie communale, les captages d'eau, le cimetière compris dans le domaine public communal.

Les biens communaux qui ne relèvent pas du domaine public par application des critères précédents, font ainsi partie du domaine privé, notamment les propriétés communales, les logements communaux, les locaux commerciaux ou les terres agricoles loués aux habitants, les chemins ruraux la forêt communale relevant du régime forestier.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 29 novembre 2024 le conseil municipal a demandé à la société VSB de modifier cette convention et a décidé le report de cette décision.

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la convention révisée.

Mr le Maire fait lecture de la délibération relative à cette convention.

« Monsieur le Maire, Vu la note explicative de synthèse relative à la promesse de convention de servitudes du domaine privé et ou du domaine public afférente au projet de centrale photovoltaïque sur la commune d'Arfons, Le Président de séance rappelle le projet de centrale photovoltaïque, expose son état d'avancement et la demande de la société VSB Energies Nouvelles, société à responsabilité limitée au capital de

Article 1. AUTORISE Monsieur Gérard PINEL, Maire, à signer la promesse de convention de servitudes du domaine privé ou le cas échéant la promesse de convention d'occupation du domaine public, aux conditions indiquées dans la note de synthèse annexée à la présente délibération

Article 2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et à effectuer toutes démarches complémentaires nécessaires à l'accomplissement de ces actes.

Article 3. DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal, et publiée au registre des délibérations de la commune ;

Article 4. DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa Transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité précitées »

Monsieur le Maire informe les conseillers de la lettre d'information distribuée aux administrés par la société VSB en vue de la réunion publique prévue le 1/02/2025.

Fin de séance à 18H59

Le secrétaire,  
Pierre PORTES



Le Maire,  
Gérard PINEL

